



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNE DE COURTHEZON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 avril 2026

**Délibération n°2026042**

Date de convocation : 14/04/2026

Membres en exercice : 29

Votants : 29

POUR : 27

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 27/05/2026



L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Sabine COURRIEU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Jean-Paul TESTUT, Coralie GOUMARRE, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Julie, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Alain CHAZOT, Benoit VALENZUELA, Cédric MAURIN.

Excusés :

Adrien HOSDEZ pouvoir à Nicolas PAGET  
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Xavier MOUREAU  
Marc GELEDAN pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL  
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN  
Julie BRAIL pouvoir à Alexandra CAMBON

Absents : Néant

Secrétaire de Séance : Alexandra CAMBON

**FESTIVITES /SALON DES VINS « ENTRE VINS ET CHATEAU - TERROIRS DE COURTHEZON » /  
MODIFICATION DU TARIF DROIT DE PLACE STANDS VIGNERONS ET METIERS DE BOUCHE**

Depuis 2021 la commune organise l'évènement « Entre vins et château - Terroirs de Courthézon » afin de promouvoir les crus de notre région et d'ailleurs ainsi que les métiers de bouche, comme ce sera le cas le samedi 6 juin 2026.

Depuis 2 ans le tarif droit de place en vigueur est de 100€ par délibération N° 2024017 du 06 mars 2024.

Il est proposé de réactualiser ce tarif en le majorant de 50€, soit 150€ pour tous les exposants.

De manière à permettre le recouvrement des droits de places par la régie culturelle, il convient d'adopter la modification tarifaire ci-dessus qui sera appliquée aux exposants dans le cadre de cette manifestation.

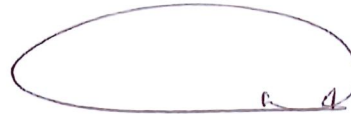
Le Conseil municipal ayant ouï l'exposé du Maire-Adjoint en charge de la vie festive et commerciale, et après en avoir délibéré à la majorité :

- **FIXE et APPROUVE** le tarif droit de place pour les exposants de la manifestation « Entre vins et château » à 150€.
- **ADOpte** le principe de l'encaissement via la régie de recettes des affaires culturelles,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant, son Premier Adjoint à signer toutes pièces se référant à la présente délibération

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Le Président de séance  
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.